



Il décline les seules recettes qui alimentent le budget de la communauté d'agglomération :

- pour 70 %, **la taxe professionnelle (TP)** versée par les entreprises installées dans son périmètre (*sachant que cette taxe fait actuellement l'objet de projets gouvernementaux dont on peut craindre les conséquences*). Il convient de noter que le Conseil Communautaire ne peut en augmenter le **taux** que dans la mesure où les 29 communes qui la composent décidaient d'augmenter le taux de leurs propres impôts (*taxe d'habitation et taxe foncière*)... C'est la règle du « lien ». Mais malheureusement, dans ce cas, par la règle du plafond à 3,5 % de la valeur ajoutée, peu d'entreprises seraient concernées. De plus, les **bases** de TP pour 2009 ne semblent pas du tout favorables,
- pour 30 %, **les dotations de l'État** dont la tendance est de les réviser à la baisse.

Dans ces conditions, force est de constater que l'augmentation des recettes ne dépend pas de la volonté du Conseil Communautaire. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner les trois possibilités de recettes qui peuvent être décidées par le Conseil Communautaire :

- la diminution de la **Dotations de Compensation** versée aux communes laquelle correspond à la différence entre les taxes professionnelle, foncière et d'habitation qui, au moment de la création de la communauté d'agglomération, étaient encaissées respectivement par le District du Grand Caen et les communes. Une telle décision ne peut résulter que d'un vote unanime des 29 communes adhérentes. Cette dotation pèse pour 50 M€/an dans le budget de Caen la Mer et notre commune la perçoit à hauteur de 250 K€ (*deux cent cinquante mille euros*),
- la diminution, voire la suppression, de la **Dotations de Solidarité Communautaire (DSC)** qui n'est pas une dépense obligatoire. Une décision peut être acquise par un vote à la majorité simple. Destinée à aider les communes les moins riches, elle figure pour environ 5 M€/an dans le budget de Caen la Mer et, à ce titre, notre commune perçoit 48 K€. Il faut savoir que, pour certaines communes, elle représente 10 % de leur budget, pour BRETTEVILLE, elle est proche de 2 %,
- l'institution (*prise également à la majorité simple*) d'une **fiscalité mixte additionnelle** sur les taxes foncière et d'habitation qui existait du temps du District du Grand Caen. Il convient de noter :
  - que cette taxe additionnelle doit être décidée avant le 31/12 précédant l'année de mise en application. Donc, pour 2009, son principe doit être décidé avant le 31/12/2008 sachant que le taux voté au moment du vote du budget peut être le taux zéro,
  - et que le montant de la DSC est gelé à la hausse dès l'année de l'institution du principe de cette taxe additionnelle. Il pourra, par contre, au cours des ans, être revu à la baisse.

Le Maire ouvre ensuite le débat et, au terme d'un long échange de vues et d'un grand nombre de questions/réponses, afin de permettre aux membres des équipes municipales (*majorité et opposition*) de se concerter, il propose une suspension de séance.

Elle a lieu de 22 h 20 à 22 h 40.

A la reprise de séance, Pierre ESTRADÉ exprime le souci des Élus de la majorité municipale qui, bien que comprenant une situation qu'ils avaient déjà identifiée depuis plusieurs années, constatent que Caen la Mer n'a pas encore présenté ses projets et qu'il s'agit donc de voter le principe d'un nouvel impôt motivé actuellement par le seul déficit de la section de fonctionnement. Ils s'interdisent cependant de s'abstenir sur ce vote et proposent en conséquence un vote négatif en espérant que cela conduira Caen la Mer à prendre des décisions en fonctionnement et en investissement.

De leur côté, les Élus de l'opposition par la voix de Jean LEMARIÉ, considérant la situation financière de Caen la Mer, ne sont pas opposés à l'institution du principe d'une taxe additionnelle mais pensent qu'il faut rechercher toutes solutions possibles en terme d'économies et de projets avant de créer un nouvel impôt. Ils proposent donc aussi une position négative.

C'est ainsi, qu'à **l'unanimité**, le Conseil Municipal donne à ses trois délégués communautaires mandat de voter contre l'institution d'une fiscalité mixte additionnelle lors de la réunion du Conseil Communautaire du 19 décembre prochain.

## II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

Après avoir rappelé que la loi fait obligation de tenir ce débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (*le nôtre sera voté le 23 février*), le Maire en présente les grandes lignes soulignant que :

- nos recettes seront minorées, entre autres, par le ralentissement des transactions immobilières impactant le montant de la taxe additionnelle, par l'augmentation des intérêts de la dette, par un probable désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales au niveau du Contrat Temps Libres...
- de plus, nous devons intégrer dans l'élaboration de notre budget les éventuelles décisions de Caen la Mer pour financer son budget de fonctionnement et ses investissements, notamment si elles se traduisent par une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire,
- nous aurons de nouvelles charges à assumer : la création d'un Relais d'Assistants Maternelles, une possible majoration du budget du Centre Communal d'Action Sociale et la mise en place de préventions des actes d'incivisme,
- par contre, nos recettes seront abondées de la majoration des bases d'imposition sur le territoire français décidée par la loi de finances pour 2009 et d'une augmentation des bases foncières bâties communales suite au développement de nos deux zones d'activités. Sauf événement inattendu, **l'augmentation des impôts communaux n'est pas envisagée**,
- en matière d'investissement plusieurs projets sont envisagés :
  - le lancement des études de l'extension du centre socioculturel,
  - la réfection des voiries suite aux travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les rues du Colombier, du Général Leclerc et dans l'avenue du Soleil,
  - l'aménagement du gymnase,
  - l'achèvement de la restauration de la Mairie,
  - une première tranche de travaux de mise aux normes des sites publics pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le financement de ces projets se fera en partie par autofinancement, en partie par le fonds de compensation de la TVA et par l'emprunt tout en continuant la politique de diminution de la dette.

Il précise que d'autres projets seront menés en 2009 sans incidence sur notre budget :

- la reconversion du site du 18<sup>ème</sup> RT et les études pour le désenclavement de cette zone via le projet d'échangeur du boulevard des Pépinières,
- le démarrage de la 1<sup>ère</sup> phase de création de la ZAC de la Maslière,
- l'achèvement des études de l'extension de la zone d'activités de la Grande Plaine sur 10 ha,
- l'achèvement des 42 logements de la Ferme du Vieux Clocher et la poursuite de la construction des 35 logements Logi Pays,
- la 3<sup>ème</sup> tranche d'effacement des réseaux aériens dans le quartier de la Concorde accompagnée de la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement,
- le « débloccage » de deux projets immobiliers aux extrémités Est et Ouest du Bretteville « actuel ».

Il ouvre ensuite la discussion et Jean LEMARIÉ observe :

- que les projets 2009 ne mentionnent pas la mise en place d'une tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial souhaitée par les Élus de l'opposition. Pierre ESTRADÉ souligne, qu'après un débat en Conseil Municipal (*qui est prévu*), une telle décision, si elle était décidée, ne serait mise en application qu'à partir de la rentrée scolaire 2009/2010. Mais en tout état de cause, elle devra être neutre pour le budget communal qui prend déjà en charge 52 % du coût de la restauration scolaire,
- qu'en matière sportive et culturelle, à vouloir la différenciation des tarifs entre Brettevillais et non Brettevillais, il y a risque de voir disparaître ces derniers ou de décourager les bénévoles. Pierre ESTRADÉ rappelle alors l'essence même du bénévolat qui n'a pas vocation à contrepartie financière. Il donne l'exemple de la section Danse qui ne pratique pas la différenciation des tarifs et qui perd quand même des adhérents bien que sa prestation soit excellente, tandis que la section Musique pratique cette différenciation tout en conservant ses adhérents. Cela conduit à envisager une subvention communale à la section Danse à laquelle il est bien normal, à son sens, que les hors Brettevillais participent,

- enfin, il espère que le projet de pistes cyclables, qui a fait l'objet d'une réflexion, ira à son terme. Pierre ESTRADE précise que, très récemment, Caen la Mer et Carpiquet ont dialogué sur ces projets en Mairie de Bretteville sur Odon.

Laurent BALU constate que ce débat se limite à l'année en cours alors qu'il serait intéressant de gérer avec une vision des grands agrégats sur plusieurs exercices. Daniel LE BLASTIER rappelle que c'est le cas avec la programmation pluriannuelle de l'effacement des réseaux.

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2009.

### III – ADMINISTRATION GENERALE

#### A – ÉLECTION D'UN MAIRE ADJOINT

Pierre ESTRADE informe le Conseil Municipal que Élisabeth VAUCLAIR, Maire Adjoint chargé de la Communication, pour des raisons d'indisponibilité liées à un changement professionnel, n'est plus en mesure d'assumer pleinement ses fonctions de Maire Adjoint mais demeure cependant Conseiller Municipal. Ainsi que le prescrit la loi, elle a donc adressé sa démission au Préfet qui l'a acceptée aujourd'hui. Il convient donc ce soir de pourvoir ce poste.

Il propose en conséquence la candidature de Sophie HOCHET qui, depuis trois mois accompagne Élisabeth VAUCLAIR dans ses missions de communication, et, après avoir fait appel à d'autres candidatures, il fait procéder à l'élection d'un Maire Adjoint.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

➤ Nombre de votants	27
➤ Nombre de suffrages blancs	6
➤ Nombre de suffrages exprimés	21
➤ Majorité absolue	11

Résultat : Sophie HOCHET est élue Maire Adjoint chargé de la Communication par **21 voix**.

#### B – ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire rappelle que la collecte des informations se déroulera du 15 janvier au 14 février prochains. Notre commune étant divisée en 8 districts, sur sa proposition, c'est à l'**unanimité** que le Conseil Municipal :

- décide la création des emplois d'agent recenseur nécessaires,
- désigne une secrétaire de la Mairie en qualité de coordonnateur de l'enquête, mission qu'elle assumait déjà en 2004,
- décide que la rémunération des agents recenseurs correspondra à celle pratiquée en 2004 majorée de 20 %.

#### C – GARANTIE D'UN EMPRUNT OPAC

Sur la proposition de Pierre ESTRADE et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal accepte de garantir totalement un emprunt de près de 87 K€ contracté par l'OPAC du Calvados près de DEXIA Crédit Local de France pour son acquisition du logement sis 170, route de Bretagne.

#### D – MOUVEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AGESBO

Suite à la récente démission de Francis LEFEVRE de son mandat de Conseiller Municipal et de l'installation de Alexis CUIROT en remplacement, le Conseil d'Administration de l'AGESBO se retrouve avec 2 postes vacants : le premier relatif à la représentation du Conseil Municipal, le second occupé par une personnalité représentative de la population.

Pour pourvoir le premier poste, le Maire propose la candidature de Alexis CUIROT et pour le second poste, Michel DURVILLE, Président de l'AGESBO, propose la candidature de Alain GADAN. Il est ensuite fait appel à d'autres candidatures et Jean LEMARIÉ rappelle la position des Élus de l'opposition qui regrettent que leur groupe ne soit pas représenté au sein de cette structure.

Au terme de la discussion, est élu par **21 voix pour et 6 contre**, Alexis CUIROT en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'AGESBO et Alain GADAN y est désigné en tant que personnalité représentative de la population par **21 voix pour et 6 abstentions**.

#### IV – URBANISME

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rappelle que, par décision du 28/04/2008, le Conseil a décidé de lancer la procédure de révision simplifiée n° 1 du PLU (*Plan Local de l'Urbanisme*) afin de permettre à Festyland de diversifier son activité en autorisant la réalisation d'équipements supplémentaires.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10/09 au 09/10/2008, le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport en émettant un avis favorable assorti de deux recommandations mineures : l'une par rapport au trafic routier (*en cas de dangerosité avérée, il y aurait lieu de prendre des mesures appropriées*) et l'autre par rapport à l'assainissement autonome.

A l'issue de cet exposé, c'est à l'**unanimité** qu'est approuvée cette révision simplifiée n° 1 du PLU.

#### V – COMMISSION D'ACCESSIBILITE

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, expose le diagnostic sur la circulation et l'accessibilité des sites publics aux personnes à mobilité réduite précisant qu'il a été validé par la Commission Accessibilité au cours de sa réunion du 25 novembre écoulé. Il rappelle que ce diagnostic sera adressé à M. le Préfet.

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Municipal approuve ce diagnostic.

#### VI – AFFAIRES FINANCIÈRES

##### A – RETENUES DE GARANTIE RELATIVES AUX MARCHÉS DE LA RÉHABILITATION DU MANOIR

Sur proposition de Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** la régularisation comptable des écritures relatives aux retenues de garanties qui n'ont pu être libérées aux motifs suivants :

- 5 011,73 € marché « VRD » attribué à l'entreprise CARPENTIER.  
Motif : réserves non levées,
- 594,41 € marché « électricité courant faible » attribué à l'entreprise INEO.  
Motif : réserves non levées,
- 856,42 € marché « ascenseur » attribué à l'entreprise EBEL qui n'a pas mené le marché à son terme.

##### B – DÉCISION MODIFICATIVE n° 2008/01

Cette décision modificative n° 1 au budget 2008 présentée et commentée par le Maire, équilibrée en recettes et en dépenses de fonctionnement à 61 000 € est adoptée à l'**unanimité**.

## VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

**Pierre ESTRADE, Maire :**

- donne connaissance de la Charte de l'Environnement de l'Aérodrome de Caen Carpiquet dont une copie est déposée dans les dossiers sur table. Elle fixe les règles relatives, entre autres, à différents engagements des pilotes et des propriétaires d'avions notamment quant à l'arrêt de la circulation aérienne civile durant les week end et jours fériés entre 12 et 15 h et au traitement des réclamations pour lequel un numéro de téléphone est prévu à la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire de l'aérodrome. Elle prévoit en outre la création et le fonctionnement d'un comité de suivi et une clause de « revoyure » annuelle. Elle sera mise en application à compter du 01/01/2009. Une information à la population sera diffusée à ce sujet,
- fait le point sur les différentes réunions consacrées à la reconversion du site du 18<sup>ème</sup> RT et des établissements militaires de santé de Mondeville. Une Commission Parlementaire se réunira demain à ce sujet à laquelle il participera. Le désenclavement du site de Bretteville via l'échangeur du boulevard des Pépinières est pris en considération,
- fait part de sa forte désapprobation quant à la décision prise par le comité du syndicat intercommunal d'éclairage de la voie périphérique de l'agglomération caennaise qui a alloué des indemnités et salaires disproportionnés au Président, au Vice Président et aux deux secrétaires. C'est la raison pour laquelle le comité syndical a refusé d'adopter le projet de budget 2009. Pierre ESTRADE a donc écrit à la dizaine de communes adhérentes en indiquant très clairement sa position et évoquant le retrait de la commune de Bretteville sur Odon du syndicat si le bon sens ne revenait pas.

**Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement,** informe qu'une réunion de présentation de la zone d'habitat de la Maslière à la Commission Urbanisme élargie à tous les Conseillers Municipaux est programmée au mardi 27/01/2009 à 18 h. Elle sera animée par des représentants de Caen la Mer et des Cabinets d'études.

## QUESTIONS DIVERSES

Les modalités du regroupement des éducateurs sportifs de l'AGESBO avec ceux de l'AGACSBO sont abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 20.